

# COMMUNE DE SALLEBOEUF

Département de la Gironde

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le **douze du mois de mars à 19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de SALLEBOEUF, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Marc AVINEN, Maire,

Date de convocation : **06/03/2018**

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15            Pour : 15            Contre :            Abstention :

### N° 2018-012

**Objet : Délibération portant projet de vente d'un terrain communal à vocation commerciale au lieu-dit la Planteyre**

Monsieur le maire présente à ses collègues la proposition d'une offre d'achat d'un terrain nous appartenant avenue de l'Entre deux Mers au lieu-dit la Planteyre, parcelle cadastrée AO 758 pour une surface de 1 393 m<sup>2</sup> pour un montant de 168 000 euro TTC. Cette parcelle se situe à l'angle de la route départementale 13 et de l'allée des Commerces qui dessert l'ensemble commercial de Carrefour Contact mais aussi d'autres enseignes.

Dans le PLU, cette zone a pour vocation d'y installer différents commerces pour dynamiser les activités de notre commune.

L'objet de cette acquisition est de construire un bâtiment d'environ 570 m<sup>2</sup> pour y accueillir des commerces de proximité en rez de chaussée.

Le sous seing privé prévoit une promesse d'achat au plus tard le 16 avril 2018 et une signature de l'acte authentique dans un délai de 5 mois suivant la signature de ladite promesse.

Un dépôt de garantie sera déposé chez Maître BEYLOT, notaire de la commune de Salleboeuf à Créon d'un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de vente.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

### N° 2018-013

**OBJET : Dépenses nouvelles d'investissement**

Vu la Délibération n° D2018-005 du 5 février autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le maire, propose à ses collègues de voter des crédits d'investissement par anticipation sur le budget 2018, dans l'attente du vote de celui-ci, pour des dépenses concernant l'achat d'arbres :

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, décident à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

- 500 € au compte 2128 – Op. 1084 – Achat d'arbres

### N° 2018-014

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.)**

Monsieur le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

La dernière réunion cantonale présidée par Monsieur Jean-Marie Darmian et Anne-Laure Fabre-Nadler, vice-présidents du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 944 euros pour la réalisation en 2018 des travaux de voirie.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser en 2018 les opérations suivantes :

- Réfection de la voirie en enrobé

#### **N° 2018-015**

**Objet : Délibération portant signature de la convention relative à la mise en œuvre d'un SSIEG pour la gestion des activités périscolaires avec les Francas**

Vu la délibération n° 2014-166 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant sur la mise en place du Service d'Intérêt Economique Général des activités périscolaires avec les Francas ;

Vu la convention SSIEG signée avec les Francas pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 3-F en date du 9 février 2018 portant décision de M. le Maire de reconduire et signer une nouvelle convention relative à la mise en œuvre d'un SSIEG pour la gestion des activités périscolaires de Salleboeuf au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant la convention portant mandatement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Salleboeuf, autorité organisatrice, confie au mandataire sus nommé la mise en œuvre et la gestion du SSIEG « activités périscolaires » sous forme de mandatement pour :

- la gestion et l'animation, pour tous les enfants scolarisés à l'école primaire communale des activités de loisirs sans hébergement (accueil périscolaire avant et après l'école, cycles d'animation et des découvertes et pause méridienne).

Le mandatement, et subséquemment, la participation au SSIEG « activités périscolaires » débutent au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans allant jusqu'au 31 décembre 2020. Le montant de la compensation de service public est de 47 772.17 € soit une mensualité de 3981.01 €

Cette nouvelle convention pourra être modifiée par avenant lors de la mise en place de nouveaux horaires d'accueil périscolaire. Les modalités d'organisation seront définies par l'autorité organisatrice après concertation avec le mandataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la signature de la convention relative à la mise en œuvre d'un SSIEG avec les Francas au 1<sup>er</sup> janvier 2018 allant jusqu'au 31 décembre 2020 ;

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

#### **N° 2018-016**

**Objet : Subvention à l'Amicale des Dirigeants Territoriaux du Créonnais**

Nathalie FABER donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association de l'amicale des Dirigeants Territoriaux du Créonnais sollicitant auprès de la commune de Salleboeuf une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 €.

Nathalie FABER rappelle que cette association a été créée en 1971 et a pour mission de créer un réseau social entre tous les secrétaires de mairies, secrétaires généraux, directeurs généraux adjoints et agents titulaires occupant un emploi de direction des collectivités territoriales des cantons de Créon, Carbon Blanc, Cenon et Floirac.

Pour 2018, l'amicale ira à la rencontre de leurs collègues de la nouvelle communauté d'agglomération au Pays Basque. Les thèmes retenus par l'amicale pour ce déplacement sont :

- Le positionnement pour le cadre territorial dans le pilotage d'une fusion à l'échelle du territoire de la CA du - Pays Basque.
- Les conséquences de la fusion sur les compétences, les RH et les moyens financiers.
- L'organisation pour ce nouveau territoire : gouvernance et méthodologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention de 100 euros à l'Amicale des Dirigeants Territoriaux du Créonnais

#### **N° 2018-017**

##### **Objet : Renouvellement du marché de restauration collective – Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire expose que le marché de restauration collective de la mairie signé le 08 juillet 2013 avec l'Aquitaine de restauration sur une période de quatre ans est arrivé à échéance le 07 juillet 2017. Une consultation pour un nouveau marché a donc été lancée le 15 novembre 2017 pour une remise des plis au vendredi 15 décembre 2017 à 12 h.

Quatre entreprises ont répondu. L'ensemble des offres a fait l'objet d'une notation et le choix de la commission s'est porté sur la société la mieux notée, à savoir L'AQUITAINE DE RESTAURATION. Le marché est conclu pour une période d'un an, renouvelable trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Les prix sont actualisables. Le montant global inscrit dans l'acte d'engagement (Tranche ferme + options) s'élève à 132 923.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché y compris les avenants éventuels.
- PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2018.

#### **N° 2018-018**

##### **Objet : Paiement des heures supplémentaires**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose à ses collègues de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents communaux à l'occasion des différentes manifestations organisées par la municipalité, travaux sur la commune et autre.

Monsieur le Maire présente le détail des heures à payer :

- 30 h pour Denis TEYSSIER, adjoint technique principal : réunions travaux pôle associatif et voirie, permanences du samedi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de rémunérer les heures supplémentaires pour Denis TEYSSIER : 30 h.

#### **N° 2018-019**

##### **Objet : Rythmes scolaires**

M. le Maire expose,

Le Conseil d'école, après plusieurs réunions de concertation ces dernières semaines entre la municipalité, les parents d'élèves et les enseignants, s'est à nouveau réuni le lundi 12 mars pour la mise en place des nouveaux horaires pour la rentrée 2018 et le retour aux 4 jours de classe.

Dans un premier temps, l'ensemble des acteurs de cette concertation avait opté pour un retour aux 4 jours de classe d'une manière quasiment unanime. Le dernier Conseil d'école devait aussi approuver les nouveaux horaires de la rentrée 2018.

L'intérêt de l'enfant étant la priorité dans toutes les discussions que nous avons pu avoir ensemble, et a véritablement été le point décisif de la prise en compte de cette réflexion.

Nous nous sommes appuyés sur la réflexion des enseignants qui considèrent « comme de nombreuses études le démontrent », qu'il est important de privilégier les horaires du matin pour la classe où les enfants sont plus attentifs et réceptifs.

A cet effet, convaincu de cette argumentation importante, il a été proposé de prévoir un changement d'horaire du matin en avançant la rentrée à 8h30 au lieu de 9h00. Une pause méridienne de 12h00 à 13h45 permettra aux enfants de se détendre et de prendre leur repas au restaurant scolaire sous forme de deux services, ce qui facilitera le calme et la sérénité.

Pour les horaires de l'après-midi, les cours reprendront de 13h45 à 16h15.

La sortie à 16h15 permettra à certains enfants de suivre les APC qui ont lieu après la classe dans de meilleures conditions.

Cette décision du nouveau rythme scolaire et des nouveaux horaires a été entérinée par le Conseil d'école du 12 mars dernier à la quasi-unanimité, seule une abstention a été dénombrée du côté des parents d'élèves.

Monsieur le Maire et Louis-Pierre Nogueroles, adjoint à la vie scolaire, après un débat interne au sein du Conseil municipal, proposent à l'assemblée de suivre ces nouvelles propositions d'horaires et rythme scolaire prenant en compte l'intérêt de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le retour aux 4 jours de classe à la rentrée de septembre 2018 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- VALIDE les nouveaux horaires pour la rentrée 2018, à savoir : 8h30-12h00 et 13h45-16h15